

pitaliste qui a jugé à propos d'y fourrer la moitié de sa fortune.

Comment se fait-il donc que l'on pousse les hauts cris, si l'on voit un financier, de quelque nom qu'il se nomme, ramasser le plus d'actions qu'il peut d'un chemin de fer, afin d'y prendre la haute main, et s'emparer de l'administration ?

Il me semble qu'il fait là une chose toute naturelle, que les petits actionnaires feraient tous ensemble, s'il leur était plus facile de s'entendre. Je n'ai que dix actions, cela est vrai; mais si je trouvais cinq mille personnes qui en eussent autant que moi, et si je venais à bout de leur persuader que la direction est mauvaise, est-ce que nous ne serions pas, à nous tous, grâce à notre coalition, les maîtres de renvoyer nos mandataires, que nous aurions trouvés ou incapables ou infidèles ?

Eh bien ! le financier qui a le moyen de réunir les 55,000 actions est, à lui tout seul, cette coalition. Il achète à prix d'argent le droit de dire à ses mandataires : Vous ne me convalez plus ; allez-vous-en ; j'ai donné ma confiance à d'autres.

LA-dessus, on s'exclame, on le traite d'accapareur, on le menace de la justice.

Et pourquoi la justice ? contre qui les gendarmes ? Il est dans la vérité, dans le droit, dans la justice, dans le sens commun, dans la logique.

Qui prétend-on protéger contre lui ? Ce ne sont pas les actionnaires, dont les intérêts sont identiques aux siens ; ce n'est pas l'entreprise même, puisqu'il y est plus engagé que personne.

Mais qui donc alors ? C'est la question qu'avec l'étonnement naïf d'un profane, je posais à l'un des écrivains qui savent le mieux la Bourse.

A qui en a-t-on, lui disais-je, et pourquoi cette rumeur ?

— Vous vous piquez, me répondit-il, d'être moraliste, et d'aller au fond de tous les préjugés, pour en découvrir la fausseté ou le ridicule. Eh bien ! mon ami, il y a là un préjugé d'autant plus bizarre, d'autant plus inexplicable, qu'il tient cette fois au peu de clairvoyance des intérêts, qui pourtant ne sont pas d'ordinaire si aveugles.

Ce sont, comme vous l'avez fort bien remarqué, les actionnaires qui paient, et ce sont les administrateurs qui sont payés par eux. Il semblerait donc naturel que ce fût l'administrateur qui relevât de l'actionnaire, et non l'actionnaire de l'administrateur. Eh bien ! en France, c'est tout le contraire. C'est l'actionnaire qui est l'homme-lige, la proie, la chose de l'administrateur ; c'est lui qui paie et qui est battu, et, par-dessus le marché, content.

Il s'est formé, dès l'origine des chemins de fer, une sorte de féodalité nouvelle qui a mis la main sur ces vastes entreprises, qui en est aujourd'hui en vin de les diriger à sa guise, pour son plaisir et son profit.

L'administration des grandes lignes appartient généralement à la haute finance. On y trouve aussi les décaisés de la haute politique, qui, dans ces sortes de places, très-chèrement rétribuées, ont comme des bureaux de tabac, d'un rendement supérieur, et qui s'imaginent en être les titulaires inamovibles.

Les uns comme les autres, ils ignorent toutes les questions qui sont de leur ressort apparent. Les chemins de fer qu'ils font mine d'administrer leur sont étrangers ou indifférents. Du haut de leur grandeur, ils les regardent aller leur train, tandis qu'au-dessous une bureaucratie, bien dressée, les dirige pour eux.

Vous comprenez qu'ils tiennent à ces places lucratives, qu'ils s'y attachent, qu'ils regardent comme le renversement de toute hiérarchie une révolution qui tendrait à les en déposséder.

Comment ! ils sont le faubourg Saint-Germain de la politique et de la finance ! Ils sont les grands seigneurs de l'administration !

Et voilà que le peuple des actionnaires, ce faubourg Saint-Antoine des petits capitalistes vient les relancer dans leurs sinécures et se permet de les y secourir.

Nous leur faisons trop d'honneur en nous chargeant de leurs affaires.

Les voilà qui s'ingèrent d'être nos maîtres, sous cet absurde prétexte qu'il nous paient ! La belle raison, en vérité ce sont là des prétentions insupportables ! Nous avons droit de basse et haute justice sur cette multitude ! elle n'a d'autre, elle, que de nous apporter son argent.

Allons ! actionnaires, rentrez en vous-mêmes, reprenez le sentiment de votre humilité, et baisez la main qui vous administre.

Ne serait-ce pas le cas de répéter le fameux mot de Siéyès :  
« Que devraient être les actionnaires ?  
» Tout.  
» Que sont-ils à cette heure ?  
» Rien »

Les gentilshommes de la finance autour de nous, cet état de choses ne saurait durer bien longtemps.

FRANÇOIS SARCÉY. (XIX<sup>e</sup> siècle.)

## LETRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, 15 mars.

Il n'est pas probable que de graves incidents parlementaires surgissent avant le départ de l'Assemblée. Les gauches ne dissimulent pas la déception que leur a fait éprouver la déclaration gouvernementale; elles ne se gênent pas pour dire, *l'écho de la République française*, que

le pays n'a pas grande confiance dans le nouveau ministère. Mais elles ne veulent pas rompre tout de suite avec lui; elles ne veulent pas tout d'abord déclarer la guerre à des hommes dont elle a souhaité l'avènement avec ardeur un peu inconsidéré : c'est sur elles que retomberait tout d'abord les inconvénients d'une situation ridicule. Aussi font-elles dire par leurs journaux qu'elles attendent les actes du nouveau ministère.

Néanmoins on assure que les gauches tiennent à faire connaître leurs sentiments de défiance en proposant que les vacances ne se prolongent pas jusqu'au terme que paraît désirer le ministère, c'est-à-dire jusqu'au 3 mai; elles proposeraient donc que les vacances ne durent que jusqu'au lundi 19 avril. Il n'y aurait en tous cas sur cette question qu'une escarmouche sans conséquences graves.

C'est seulement après la rentrée que les gauches proposeraient à l'Assemblée de fixer l'époque de l'élection du Sénat. C'est seulement alors qu'elles réclameraient la modification de la loi municipale.

On examine attentivement au ministère de l'intérieur les dossiers de tous les fonctionnaires et plus particulièrement des préfets et des sous-préfets; il a été déclaré qu'il ne prononcera de révocation que pour des cas graves. Aussi, dit-on que le gouvernement préfectoral se bornera à des mutations. Cela, évidemment ne fera pas l'affaire des radicaux, qui réclamaient avec tant d'ardeur l'apuration administrative.

Le maréchal de Mac-Mahon assistait hier au grand dîner donné par M. Nigra, ministre d'Italie, à l'occasion du 26<sup>e</sup> anniversaire de l'avènement du roi Victor-Emmanuel. Le maréchal n'est pas retourné le soir à Versailles, et, ce matin, il a présidé, à l'Élysée, le Conseil des ministres.

L'impératrice de Russie, très fatiguée de son voyage, n'a pas quitté hier l'hôtel de l'ambassade; elle part aujourd'hui de Paris pour retourner à Saint-Petersbourg; son absence aura duré quatre mois.

Le mouvement de la Bourse depuis trois mois a provoqué sur certaines valeurs, nos rentes en tête, une hausse que les gens calmes ne trouvent pas en rapport avec notre état politique; et il avait longtemps que la fièvre de la spéculation n'avait sévi avec pareille intensité. Aussi dois-je vous engager à vous défier de tous les bruits que l'on fait courir sur les pertes ou les bénéfices que l'on attribue à certaines personnalités financières en vue. Dans le monde de la finance où les passions sont encore plus vives que dans le monde politique, on parle beaucoup de manœuvres dirigées contre ses adversaires par un homme habillé à soudoyer certains *condottieri* de la plume que son patronage ne réussit pas à sauver de la police correctionnelle; désignent par l'initiale P... est malheureusement connu des informateurs actionnaires qu'il a ruinés; les Marseillais notamment ont assez payé pour ne pas l'oublier. Privé depuis quel temps de son principal conseil, il vient de se lancer dans une campagne d'insinuations et de calomnies qui paraît devoir tourner contre lui en provoquant certains journaux à lui rappeler de cruelles vérités et des complexités peu avouables. Les choses ne s'arrêteront peut-être pas là.

Paris, 15 mars 1875.

D'après les dispositions qui se manifestent dans l'Assemblée et dans la presse, le nouveau ministère ne rencontrera, à son début, aucune opposition systématique. Tous les partis semblent d'accord pour le laisser organiser, préparer ses plans politiques, et on le jugera par ses actes.

Toutefois, les républicains et les radicaux n'en sont pas moins très contents du programme politique du nouveau ministère, mais ils reculent devant une rupture et attendront la présentation des nouveaux projets de loi. La lutte, si elle doit avoir lieu, n'engagerait donc qu'après, la prorogation de Pâques, vacances qui se prolongeront, assure-t-on, jusqu'à la fin d'avril.

Malgré la présence de M. Léon Say dans le ministère, le *Journal des Débats* continue ses attaques contre le programme du ministère; c'est assez l'habitude de ce journal, sous tous les régimes, d'avoir un pied dans le gouvernement, et l'autre pied dans l'opposition.

Cette feuille a ramassé dans une correspondance parisienne du *Times*, une nouvelle qui n'a certainement aucun fondement. Ce correspondant prétend que le projet de loi sur la presse est rédigé, et que, tout en respectant les libertés garanties par le Concordat, le projet tend à contenir cette liberté dans des limites plus étroites et à interdire la publication sans autorisation des mandements par tout autre moyen que l'affichage à la porte des églises et la lecture en chaire.

Je ne crois pas un mot de ce renseignement, le ministère se gardera bien d'écouter l'exemple de Bismark et des radicaux suisses, en essayant de porter atteinte à la liberté de la parole épiscopale.

Le Saint-Père se tient prêt pour toutes les éventualités. Le correspondant romain du *Journal des Débats* a envoyé les curieuses informations qui suivent : « J'ai vu dire cependant que l'année actuelle ne finirait pas sans que le Saint-Père ait abandonné le Vatican. J'ignore absolument sur quoi peut reposer cette appréciation, que je reproduis ici à titre de simple renseignement, mais les

questions religieuses tendent à prendre une si grande importance, elles peuvent amener des complications si inattendues, que rien ne doit être négligé de ce que s'y rapporte.

» Comme vous le savez, le Saint-Siège s'est efforcé, depuis 1870, de remplacer son domaine immobilier par un capital mobilier de nature insaisissable, mais suffisant pour assurer son indépendance pécuniaire en quelque lieu qu'il puisse s'établir. Cette constitution d'un trésor de réserve est la principale préoccupation du Cardinal Antonelli, qui, dit-on, est plus expert en finances qu'en politique, où sa réputation a été si fort surfaite.

» Pie IX est d'une nature grande et généreuse. Sans la surveillance de son secrétaire d'Etat, la réserve financière de l'église ne serait pas constituée, tandis qu'elle existe dès à présent de façon à donner toute sécurité.

» En ce moment, bien que deux mois à peine se soient écoulés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le Saint-Siège a reçu des sommes suffisantes pour assurer le service de l'année entière.

» Si j'insiste sur ce sujet c'est parce qu'il a son importance. Il n'est plus d'ailleurs possible de réduire l'Église en lui coupant les vivres, comme on dit vulgairement.

On lui reproche d'être le partisan d'un Statouhérat quelconque et d'être prêt à accepter un duc quelconque comme président de la République athénienne.

La nomination des sous-secrétaires d'Etat sera demain à l'Officiel; M. Desjardins à l'intérieur; M. Bardoux à la justice; M. Passy aux finances. M. Jourdain serait nommé secrétaire-général à l'instruction publique. DE SAINT-CÉRON.

P. S. — Je reçois de Berne, à la date de ce jour, 15 mars, 3 heures 35 minutes, la dépêche suivante :

« Les chambres fédérales ont commencé aujourd'hui la discussion sur le recours de Mgr Lachat, évêque de Bâle, contre sa destitution. Le conseil fédéral et la majorité de la commission proposent le rejet. La discussion continuera demain. »

Il ne faut s'attendre à aucune justice de la part des radicaux, qui sont la honte de la Suisse et de notre époque.

D'après les nouvelles que je reçois de Versailles, la Droite toute entière s'abstient par des bulletins blancs dans le scrutin pour l'élection du président.

La séance tenue hier par l'Union républicaine a été des plus orageuses. MM. A. Grévy, Lenoël, Pascal Duprat ont violemment reproché à M. Gambetta sa nouvelle attitude, ainsi que son parti pris de faire toutes les concessions absolument contraires à tous ses principes républicains.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

SEANCE DU 15 MARS.

La séance est ouverte à 9 heures 45 minutes, en présence de M. Ricard, vice-président.

Le procès-verbal est adopté sans aucun débat.

Il est procédé au scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée.

Cette opération est terminée à trois heures 40.

M. RICARD annonce à l'Assemblée la mort de M. Warnier, député de l'Algérie.

Il est procédé au tirage au sort de la députation qui sera chargée de représenter l'Assemblée aux obsèques de M. Warnier.

M. BUFFET, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi relatif au conseil général de la Seine.

L'urgence de ce projet est déclarée.

M. DE LONGERIE dépose une proposition ayant pour but d'établir une taxe sur les spécialités pharmaceutiques.

M. LÉON SAY, ministre des finances, dépose un projet de loi portant ouverture au ministère de la guerre d'un crédit de 25 millions à imputer sur les fonds de liquidation.

M. LÉON SAY dépose, en même temps, un autre projet relatif à la conversion de l'emprunt Morgan.

L'Assemblée discute un projet de loi abrogeant les dispositions légales qui accordent aux débitants, sur les droits de détail et de consommation; une déduction de 3 0/0 pour tous déchets et pour consommation de famille.

M. GUYOT combat ce projet.

M. RAVINEL, rapporteur, se prononce pour l'abrogation de la remise de 3 0/0.

M. RICARD donne lecture du résultat du scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée.

Voici les chiffres de ce scrutin :

Votants	598
Bulletins blancs ou nuls	133
Suffrages exprimés	465
Majorité absolue	233

M. le duc d'Audiffret-Pasquier 418

M. Martel 30

Voix perdues 17

M. le duc d'Audiffret-Pasquier est, en conséquence, proclamé président de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée fixe à demain le scrutin pour l'élection d'un vice-président.

M. LE MINISTRE DES FINANCES demande l'urgence du projet de loi qu'il a déposé au commencement de la séance.

L'urgence est déclarée.

M. MALARTRE propose à l'Assemblée de décider qu'elle se proroge du 20 mars au 20 mai prochain.

L'orateur demande l'urgence pour sa proposition.

M. MATHIEU-BODÉT exprime l'opinion que l'Assemblée ne doit pas se séparer avant d'avoir voté les nouveaux impôts.

M. LEPÈRE demande le renvoi de la proposition Malartre à l'examen du bureau.

L'urgence de la proposition Malartre est déclarée, et l'Assemblée reprend la discussion du projet concernant les débitants.

M. WILSON combat le projet, qu'il déclare injuste.

La discussion générale est close.

L'Assemblée décide, par 333 voix contre 283, qu'elle ne passe pas à la discussion de l'article unique du projet.

M. CHAUVÉ demande la mise à l'ordre du jour de son projet concernant les élections partielles.

Mgr DUPANLOUP demande que le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur soit mis à l'ordre du jour avant les vacances de Pâques.

M. le général LOYSEL demande de son côté la mise à l'ordre du jour de deux projets intéressant l'armée.

Un scrutin s'ouvre sur la mise à la suite de l'ordre du jour de la discussion sur la prise en considération du projet relatif aux élections partielles.

L'Assemblée décide, par 395 voix contre 287, la mise à l'ordre du jour de ce projet.

M. WALLON, ministre de l'instruction publique, demande que le projet relatif à la liberté de l'enseignement supérieur soit mis à l'ordre du jour après la prorogation.

M. Baris, Mgr Dupanloup et M. Chesnelong demandent que le projet soit porté dès à présent à l'ordre du jour.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE déclare, qu'après la rentrée, il demandera lui-même la mise à l'ordre du jour, lorsque la commission aura achevé son travail.

La séance est levée à 5 h. 50.

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE FRANCE

Nous apprenons que l'abbé Plancoq, vicaire de Saint-Martin, vient d'être nommé desservant de l'église de l'Épeule.

Une anomalie singulière, que nous avons déjà signalée et sur laquelle nous croyons utile de revenir, c'est de voir l'indifférence de nombreux souscripteurs aux divers emprunts qui, une fois en possession de leurs titres, ne se donnent jamais la peine de se renseigner sur le résultat des tirages périodiques auxquels ils sont directement intéressés.

Ainsi, pour ne parler que des obligations émises en 1860 par les villes de Roubaix et de Tourcoing, lors de l'entreprise des Eaux de la Lys, on compte actuellement 1,148 titres (nous disons : ONZE CENT QUARANTE-HUIT !) qui, bien que sortis dans les 29 tirages effectués jusqu'ici, n'ont pas encore été réclamés par leurs heureux possesseurs.

Ajoutons que, parmi ces primes en souffrance, beaucoup ne sont pas d'un si menu fretin qu'elles doivent être déduites de nos passives municipales. Les amateurs, nous en relevons une de 5,000 fr., quinze de 1,000 fr., seize de 500 fr., dix-neuf de 200 fr., et le reste de 100 et de 50 fr.

Ces titres sont assurément quelque part.

D'où vient, demande l'Indicateur, que les personnes qui les détiennent ne profitent pas des faveurs dont les gratifie la roue de l'aveugle et capricieuse déesse ?

Avant-hier, vers neuf heures du soir, un sergent de ville de service dans un bal de la Guinguette, invita un nommé V..., qui était en état d'ivresse, à sortir de l'établissement. Comme il s'y refusait, il fut mis à la porte, et, par deux fois, il essaya de rentrer, mais toujours expulsé et surchauffé d'ailleurs par les vapeurs de l'alcool, V... se mit à traiter l'agent de fainéant, lâche... c..., ajoutant qu'il n'oserait pas l'emmener au poste. Las de s'entendre ainsi insulter, le sergent de ville se décida à faire ce dont on le défiait; les camarades de V... voulurent l'empêcher, un autre agent qui passa en ce moment, prêté main forte à son confrère, et V... finit par être bien et dûment coffré.

Ce même soir, sur le territoire de Wattrelos, trois ouvriers de Roubaix revenant du Mont-à-Leux entrèrent dans le cabaret du Sapin-Vert; quelques instants après, deux individus et une femme vinrent s'installer auprès d'eux et finirent par leur chercher querelle.

La disputes'envenimèrent bientôt et l'un des derniers arrivés, un nommé Lemmens, tirant un couteau de sa poche, se jeta sur ses voisins et leur porta des coups à tort et à travers.

Les blessures faites par Lemmens, qui a eu soin de regagner immédiatement la frontière, sont des plus sérieuses.

Hier, un nommé Léopold J... ouvrier tailleur, demeurant rue du Collège, a été arrêté pour outrage public aux mœurs.

Avant-hier, dans l'après-midi, rue Saint-Antoine, un nommé T... Louis, cherchant querelle à un de ses voisins, Léopold B..., qu'il accusait de lui avoir soustrait un pot de fer. Des menaces aux coups il n'y avait pas loin, on s'empoigna. Au milieu de la mêlée, la femme de B... voulut intervenir et c'est à ce moment que T... lui lança dans le bas-ventre un coup de pied dont elle se ressentira longtemps.

T... a été arrêté.

Il s'est passé hier à Tourcoing, un fait d'une nature singulière. Vers cinq heures du soir, alors que les enfants se préparaient à la première communion, qui a eu lieu aujourd'hui, se trouvaient réunis dans une salle commune chez les Frères, une femme s'en vint trouver le maître qui les présidait, le pria de permettre au petit Louis D... de sortir. Son père, disait-elle, venait d'arriver de Calais et voulait donner sans retard à son enfant sa bénédiction ainsi qu'une belle pièce d'habillement. Il faut dire que le père n'avait pas vu son fils depuis l'époque où il avait perdu sa femme, c'est-à-dire, depuis 9 ans. Il était parti alors pour Calais, où il a toujours habité depuis, laissant les deux enfants qu'il avait, à la charge de leur grand-mère maternelle.

Le Frère, qui croyait le jeune Louis D... orphelin, fut donc assez surpris à ce nom de père; mais il n'eut pas cependant l'idée de s'opposer à la demande qui lui était faite. Le moyen de supposer ce qui allait arriver ! L'enfant n'a pas reparu encore; il a dû être enlevé. On ne sait ce qui a décidé son père à venir de Calais, à pareil jour, pour l'emmener auprès de lui, après une si longue indifférence. La justice ne tardera sans doute pas à nous éclairer.

Monsieur l'abbé Thibaut, vicaire de la paroisse St-Sauveur, à Lille, est nommé aumônier de l'établissement des frères Maristes de Beaucamps.

La quête de la cavalcade de Lille a produit 10,225 francs, dont à peu près 9,000 fr. en sous, centimes et pièces belges de nickel.

A ces 10,225 fr., il faut ajouter, 1,500 fr. environ provenant du bal et 2,500 fr. de la tombola, dont les billets s'envolent maintenant avec rapidité, et qui ne sera tirée que dimanche prochain à l'Hôtel-de-Ville.

D'après le calcul du *Mémorial*, cela portera bien le total de 14 à 15,000 fr.

Nous avons consacré hier quelques lignes à l'exposition de M. Salomé; un autre de nos concitoyens, M. Denneulin, sera aussi représenté au Salon de 1875 par une œuvre très-remarquable. Sur une place de village, par un temps de chien, les pieds dans la neige, fouettés par la bise, quelques musiciens ambulants soufflent dans leurs instruments de toute la force de leurs poumons. Pas un auditeur n'apparaît au seuil des fermes. Les portes mêmes ont un aspect renfrogné. Un des virtuoses du pavé frappe vainement aux fenêtres closes. Décidément la recette est manquée. C'est que nos artistes ont un air tudesque assez prononcé et que nos passives municipales ferment à leur aspect leurs oreilles et leurs bourses.

Ce tableau qui mérite si bien son titre, *Pour le roi de Prusse*, est très-amusant. Il aura la vogue des *Pompier* du même auteur, nul ne la méritera mieux. Chaque année M. Denneulin affirme d'avantage son talent honnête et vraiment original.

Une condamnation qui, par sa gravité, mérite de fixer l'attention, a été prononcée par le tribunal correctionnel de Lille contre le nommé Henebeau, Henri, âgé de 55 ans, blessé à la jambe droite, dans une lutte avec les préposés de douanes. Henebeau, en état d'ivresse, a voulu s'opposer à une visite domiciliaire, opérée par le commissaire de police de Tourcoing, assisté par un lieutenant et un brigadier des douanes. Il a fallu recourir à la force pour l'empêcher de commettre des violences sur les agents de l'autorité qui ont été néanmoins assez maltraités. Un kilog. de tabac étranger a été trouvé en son domicile. Le tribunal a condamné Henebeau, pour la fraude, à un mois de prison et 500 francs d'amende, pour l'ivresse à 3 fr. d'amende, pour outrage et rébellion à trois mois d'emprisonnement et 500 francs d'amende.

La longéologie, qui exerceit depuis assez longtemps déjà ses ravages à Dunkerque, est passée dans cette ville à l'état épidémique. L'administration du collège des Dunes vient de prononcer le licenciement de tous les élèves et d'autres pensionnaires ne tarderont pas sans doute à prendre les mêmes mesures.

## Conseil municipal de Roubaix

SEANCE DU 10 FÉVRIER (Suite)

RAPPORT SUR LE BUDGET MUNICIPAL DE 1875

Écoles Chrétiennes

Notre commission de finances vous propose, Messieurs, de modifier comme suit le crédit destiné à cet article :

7 Frères directeurs	4,500 fr.	10,500 fr.
44 Frères	700 »	30,800 »
Fournitures aux élèves	4,600 »	4,600 »
Prix	2,000 »	2,000 »
Frais imprévus	2,300 »	2,300 »

Soit 50,200 fr.

Soit le supplément de crédit de quatre mille deux cents francs sur la prévision du budget imprimé.

M. GONZALEZ : Je crois devoir dire quelques mots à propos de la question des frères : Ces instituteurs jouissent tous d'un traitement de 700 francs quand, il y a deux ans, une demande d'augmentation fut adressée au Conseil municipal. L'ancienne commission des écoles trouva des frères maîtres du brevet élémentaire, et d'autres dépourvus de titres scientifiques. Elle proposa d'élever les traitements des frères diplômés à 900 francs. Nous espérons, par cette mesure, comme le dit notre rapport, appeler dans notre ville d'autres frères possédant ce même brevet élémentaire et nous donnant ainsi des garanties sérieuses de capacité.

## Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 14 MARS. — Paul Vandeycke, rue Bernard. — Céline Dupureur, rue des Chasseurs. — Louis Briffaut, rue Delatre. — Jules Leroy, rue des Bains de Roubaix. — Jean-Baptiste Leroy, rue des Fossés. — Floris Caplette, rue de la Louette. — Jeanne Rose, rue Philippe-le-Bon. — Théodore Roussel, rue de Lille. — Jules Vranmont, rue du Pile. — Emile Salembier, rue d'Alma. — Henri Courtenes, rue de Courtrai. — Florine Petit, rue de la Blanche Croix. — Jeanne Bazens, rue de la Blanche Croix. — Victor Demariéville, rue Neuve-de-Fontaine. — Ferdinand Delesalle, aux 3 Points. — Du 15. — Eugène Claes, rue de la Chaussée. — Germain Van Mol, rue de Lille. — Hermance Dubar, rue d'Arcole. — Clémence Desbouvries, rue de France. — Julie Rommens, rue n° 8. — Jeanne Vincent, rue Pellart. —

En agissant de cette manière, Messieurs, nous n'avons fait que suivre la voie que le jour en réunissant autour de nous les frères, les gens que vous employez dans vos écoles.

Certaines personnes voudraient qu'on délaissât aujourd'hui cette question de diplôme. Aux fruits, nous dirions, on juge l'arbre, et les fruits étant bons, nous devons être persuadés que tous les frères sont à la hauteur de leur mission.

Ces raisons peuvent suffire à de simples particuliers qui sont libres de se contenter d'elles ou de telles probabilités; elles ne peuvent suffire à des hommes publics, à des conseillers municipaux, qui ne doivent s'appuyer, avant que possible, que sur une certitude, et rien de mieux pour eux que de se contenter de la diplomatie. Ceci dit pour expliquer la conduite de l'ancienne commission des écoles qui a soulevé tant de passions autour d'elle.

L'espoir dont je parlais plus haut ne s'est point réalisé; nous avons, il est vrai, douze frères brevetés, mais par des motifs que nous ne discutons pas, sept seulement ont été autorisés à faire valoir leur brevet. Les traitements alloués le 18 avril 1873, n'ont donc pu subvenir aux besoins communs, et les frères ont des dettes. Une nouvelle augmentation est demandée, et une pétition a même été adressée au conseil municipal. Ce n'est pas entrer dans aucun détail sur cette pétition, elle prouve qu'un certain nombre de mes concitoyens s'est ému de la position actuelle de ces instituteurs, c'est assez pour que nous croyions de notre devoir de chercher à y remédier. Ne pouvant, d'une part, nous mettre en désaccord avec le principe qui nous a dirigés jusqu'ici et que nous considérons toujours comme juste; voulant, d'autre part, prouver, que nous ne nous laissons guider par aucune basse passion; après en avoir référé à un grand nombre de mes collègues, j'ai pris M. le rapporteur de porter à 4,500 francs le traitement des sept frères brevetés directeurs des écoles.

M. LECLERCQ-MULLIEZ a la parole. Il cite les noms de 28 villes où les frères sont rétribués d'une façon uniforme; leur traitement est supérieur à celui que Roubaix donne à ses instituteurs. Il dit que la majorité de la commission des écoles a fait le sacrifice de ses préférences, pour obtenir une solution qui donne aux frères toute satisfaction, ne force aucun membre du conseil à se déjuger, et soit adoptée à l'unanimité.

Tous les membres de la commission des écoles et de la commission des finances sont d'accord. M. Lecleercq-Mulliez espère que le Conseil municipal sera unanime.

M. CH. BAUDET : Messieurs, la proposition qui vous est faite par la commission des finances, d'une augmentation de traitement en faveur des frères directeurs, est tout à fait nouvelle et d'une augmentation de 1,000 francs, en faveur de simples frères, également munis de leur brevet, n'est pas sortie du premier jet des délibérations de la commission.

M. le rapporteur nous avait proposé, d'abord, de porter à 800 fr. le traitement de tous les frères indistinctement. En faisant cette proposition, mes collègues de la commission se maintenaient sur leur terrain; en refusant de m'y associer, je restais sur le nôtre, car personne de vous n'a oublié que nous avons, ces jours voutés, établi, au sujet de l'importance de 100 fr. en faveur de simples frères, également munis de leur brevet, et ceux qui ne le sont pas; la question d'argent n'a jamais été pour nous qu'une question secondaire. Nos adversaires, au contraire, ne voulaient pas admettre cette distinction aussi juste et raisonnable et prétendaient augmenter indistinctement tous les frères dans la même proportion. Là était la divergence entre eux et nous. Revenant sur leur décision première, nos collègues de la commission des finances proposent au Conseil de maintenir à 700 fr. le traitement des frères non munis de leur brevet. Cette proposition est le principe que nous avons défendu, et j'engage mes amis à se voter avec moi.

M. MOISE ROCHER propose de porter à 300 fr. au lieu de 100 fr. l'augmentation votée pour les frères munis d'un diplôme. M. Lecleercq-Mulliez prie le Conseil de s'en tenir au chiffre de 100 fr. porté au budget; il dit que le Conseil ne doit pas oublier que les frères sont des religieux ayant fait vœu de pauvreté, ils ont une règle sévère dont ils ne peuvent se départir. Aussi il est juste de leur concéder ce qui est nécessaire à leurs besoins, autant qu'il est inutile de leur donner plus qu'ils ne demandent, ne pouvant dépenser le